

## ACCOMPAGNEMENT A LA SANTE

Douleur, santé mentale, fin de vie  
et deuil

OBJECTIFS : 1.16 / 2.6 / 2.7

(selon le manuel d'évaluation de la qualité des ESSMS validé le 8 mars 2022)



NEWS N°4  
PARTIE 2/3

### Les attendus pour :

#### LA PERSONNE ACCOMPAGNÉE :

La personne s'exprime sur la prise en charge de ses douleurs tout au long de son accompagnement.

#### LES PROFESSIONNELS POUR :

##### LA DOULEUR

Les professionnels repèrent et évaluent les douleurs selon des modalités adaptées. Ils recueillent après de l'entourage les informations sur les manifestations habituelles des douleurs chez la personne accompagnée. Ils coconstruisent avec elle la stratégie de prise en charge de la douleur. Ils alertent et mobilisent tous les moyens pour soulager la douleur de la personne accompagnée.

##### LA SANTÉ MENTALE

Les professionnels recueillent et tracent les besoins d'accompagnement en santé mentale. Ils coconstruisent le projet d'accompagnement en santé mentale avec la personne. Ils alertent et mobilisent tous les moyens nécessaires pour sa mise en œuvre.

##### LA FIN DE VIE

Les professionnels recueillent et tracent les volontés de la personne sur son accompagnement de fin de vie et ses directives anticipées. Ils échangent en équipe pour adapter l'accompagnement de fin de vie selon les volontés de la personne.

##### LE DEUIL

Les professionnels échangent en équipe pour adapter l'accompagnement du deuil vécu par la personne. Ils mettent en œuvre l'accompagnement de fin de vie et/ou deuil de la personne.

### Modalités d'évaluation :

#### CONSULTATION DOCUMENTAIRE :

Par exemple traçabilité dans le dossier de la personne (évaluation des douleurs et de leur réévaluations, des besoins d'accompagnement en santé mentale, de ses volontés sur son accompagnement de fin de vie et ses directives anticipées...); stratégie de prise en charge de la douleur ; outils de repérage et procédure d'évaluation, d'alerte et de prise en charge ; procédure d'accompagnement de fin de vie...

#### ENTRETIENS :

Avec les professionnels sur les modalités de mise en oeuvre des projets d'accompagnement de la santé, de fin de vie ou de deuil des personnes accompagnées.

